

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2024.**

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Danièle DUBREIL

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
M. Laurent BOULA  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Mickaël MARC

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**095.04.2024 FINANCES****REGULARISATION COMPTABLE – MOUVEMENTS POUR ORDRE**

---

Lors de la dissolution des budgets annexes PAE (« Programmme d'Aménagement d'Ensemble ») quartier Sainte marie et PAE secteurs rues William Thornley et Abbé Léonard, une partie de la valeur des immobilisations ont été intégrée au budget principal de la Ville, au compte 181 (« compte de liaison », mouvement pour ordre).

Celui-ci présente un solde créditeur et suite à une demande du comptable public, il convient de l'autoriser à transférer ce montant sur le compte 1021 (« dotation », mouvement pour ordre).

Cette opération de régularisation du compte 181 s'appuie sur un cadre comptable prévu par la nouvelle nomenclature M57 (annexe 1 du tome comptable). Le compte 1021 peut être mouvementé par opération non-budgétaire, pour correction d'erreur sur les exercices clôturés.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la demande du comptable public,

**VU** le certificat administratif réalisé en date du 25 janvier 2024,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 25 mars 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :**

Autorise le comptable public à transférer le solde créditeur du compte 181 de 1.309.468,57€, au compte 1021.

**Article 2 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 4 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE



## CERTIFICAT ADMINISTRATIF


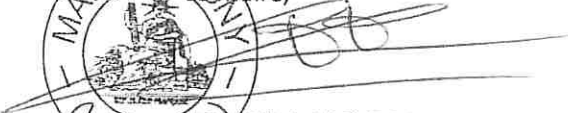
Je soussigné, Jean-Michel LEVESQUE, Maire de la ville d'OSNY,

**Certifie** qu'il convient de régulariser le compte 181 présentant un solde anormalement créditeur de 1 309 468.57 euros. Ce solde représente une partie de la valeur des immobilisations qui ont été intégrées au budget principal lors de la dissolution au 01/01/2010 des deux budgets annexes PAE Quartier Ste Marie et PAE secteurs rues William Thornley et Abbé Léonard.

**Autorise** le comptable public à réaliser cette opération sur le compte 1021.

Ce certificat a été établi ce jour pour servir et valoir ce que de droit.

A Osny le, 25/01/2024

  
Le Maire,  
  
Jean-Michel LEVESQUE